



Conseil Communautaire

Séance du 18 septembre 2025 A 18H Salle Multifonctions - ROSIERES EN SANTERRE

Titulaires présents à l'ouverture de la séance : D. JACOB, A. COQUART, A. BEAUVOIS, T. LINEATTE, B. GANCE, Ph. CHEVAL, D. PECHON, G. GUILLEMONT, B. ETEVE, P. KACZMAREK, J. NORMAND, F. RUBIN, R. NIETO, L. KUSNIERAK, G. SCIASCIA, S. BRAULT, A. DEVAUX, C. LEBRUN, K. VERQUEREN, F. MASSIAS, C. FOURNET, C. BALCONE, JC. LOUVET, F. MAILLE-BARBARE, M. LELEU, X. SCHNEBLE, H. TRIENTZ, F. GOSSET, A. MARECHAL, C. BEAUFILS, D. PRONNIER, J. GENEAU DE LAMARLIERE, G. CARON.

Suppléants représentant leurs titulaires : J. MARMIGNON (suppléante de X. PALPIED) P. GRAUX (suppléant de M. CRAPPIER), D. CARPENTIER (suppléant de F. GORLIER), F. KOENIG (suppléant de JP. AVENEL), H. COMMUN (suppléante de L. MAILLE)

Titulaires ayant donné pouvoir : L. POTIER à Ph. CHEVAL, N. LATAPIE-COPE à B. GANCE, A. LEBRUN-MERLIN à T. LINEATTE, C. NEVOU à B. ETEVE, R. VENTELON à G. CARON, L. PATTE à Ch. LEBRUN, R. BILLORE à Ch. BEAUFILS, S. DECROIX à JC. LOUVET, D. PIOCHE à M. LELEU.

Titulaires absents ou excusés : D. DOMONT, X. PALPIED, L. POTIER, F. LEROY, M. CRAPPIER, J.M SAILLY, N. LATAPIE-COPE, A. LEBRUN-MERLIN, F. GORLIER, JL. MAILLARD, M. BAILLON, JN. CAZE, JP. AVENEL, C. NEVOU, P. VALLEE, R. VENTELON, V. VANNEUFVILLE, L. PATTE, R. BILLORE, D. POTELE, S. DECROIX, D. MESSIO, JL. RAMECKI, A. CAUCHOIS, D. PIOCHE, E. PROOT, J. BROQUET, L. MAILLE.

Secrétaire de séance : T. LINEATTE

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance : T. LINEATTE
- Approbation du compte rendu du Conseil communautaire du 01 juillet 2025 à l'unanimité
- Information des décisions prises par le Président par délégation
- Information des décisions prises par le Bureau communautaire par délégation

1. GENERAL
 - 1.1. Désignation de représentants au sein des organismes extérieurs
 - 1.2. Plan d'Action commun en matière de Mobilité Solidaire (PAMS) du Bassin de mobilité du Saint quentinois
 - 1.3. Création de poste de technicien territorial au titre de la promotion interne – Mise à jour du tableau des emplois
 - 1.4. Rapport Social Unique de l'année 2024
 - 1.5. Remboursement de frais à Cyril VANHERPE, directeur de l'ALSH de Rosières
 - 1.6. Subvention exceptionnelle pour un dossier à présenter au LEADER GAL
 - 1.7. Remises gracieuses sur « autres emprunts »
 2. ASSAINISSEMENT
 - 2.1. Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS)
 3. EVD
 - 3.1. Exonérations taxe OM
-



En préambule, P. Cheval rend hommage à Chantal Rouvroy, conseillère municipale de Rosières en Santerre et déléguée communautaire et ancienne vice-présidente à TDP, décédée. Une minute de silence est respectée par l'assemblée.

Avant de présenter les points à l'ordre du jour, P. Cheval accueille Florence GOSSET, déléguée communautaire de la commune de Rosières en Santerre, successeure de C. ROUVROY.

1. GENERAL

1.1. Désignation de représentants au sein des organismes extérieurs

Il est proposé la désignation de représentants au sein des organismes extérieurs ainsi détaillée :

Suite aux décès de Chris CHOUCKAIR et de Chantal ROUVROY, Terre de Picardie doit désigner de nouveaux représentants au sein de :

L'Association Saint Jean : 1 titulaire

Du PETR : 1 suppléant

Délibération n°2025-048 : Désignation de représentants au sein des organismes extérieurs auprès de l'association Saint Jean et du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR)

Le Conseil désigne à l'unanimité les représentants suivants :

- Association Saint Jean :
Titulaire : Didier JACOB, délégué de la commune de ASSEVILLERS
- Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) :
Suppléant : Claire FOURNET, déléguée de la commune de MEHARICOURT

1.2. Plan d'Action commun en matière de Mobilité Solidaire (PAMS) du Bassin de mobilité Saint quentinois

Il est proposé d'approuver le Plan d'Action commun en matière de Mobilité Solidaire du bassin de mobilité du Saint-Quentinois ainsi détaillé :

Vu la délibération n°2020.02153 du Conseil régional du 9 décembre 2020, portant sur les orientations de la Région pour assurer ses nouveaux rôles d'autorité organisatrice et de chef de file de la mobilité introduits par la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM),

Vu la délibération n°2022.00164 du Conseil régional en date du 27 janvier 2022, portant sur la déclinaison de la Loi d'Orientation des Mobilités en Hauts-de-France,

Vu la délibération n°2025 00409 du Conseil régional des Hauts-de-France du 20 mars 2025 portant sur l'approbation du plan d'action commun en matière de Mobilité Solidaire (PAMS) du bassin de mobilité du Saint-Quentinois.

La loi d'orientation des mobilités (LOM) demande aux régions, en binôme avec les départements, de piloter l'élaboration des plans d'actions communs en matière de mobilité solidaire (PAMS) afin que l'ensemble des acteurs d'un même bassin de mobilité se coordonnent mieux pour accompagner les personnes vulnérables dans leurs déplacements quotidiens, notamment pour accéder à l'emploi.

Ces plans visent à garantir une mobilité accessible et équitable pour tous, en particulier pour les personnes en situation de précarité, de handicap, de vulnérabilité sociale, les

jeunes en apprentissage, les personnes à la recherche d'un emploi et les bénéficiaires de minima sociaux.

La LOM précise que les PAMS doivent intégrer plusieurs dimensions clés de la mobilité solidaire, telles que l'accessibilité financière, l'inclusion sociale, l'adaptation des services de transport aux besoins spécifiques et la promotion des modes de transport doux.

En Hauts-de-France, les Départements et la Région se sont accordés pour copiloter l'élaboration des PAMS dans chacun des 10 bassins de mobilité dont les contours ont été arrêtés en janvier 2022.

Il a également été décidé d'élaborer en parallèle PAMS et contrats opérationnels de mobilité (COM) qui, eux, s'intéressent tout particulièrement aux moyens de faciliter les déplacements intermodaux ou encore à ceux permettant de relier tous les territoires aux réseaux structurants. Ainsi, en Hauts-de-France et, en particulier, dans le bassin de mobilité Saint Quentinnois, il a été convenu d'élaborer conjointement ces deux documents. C'est une approche unique en France qui montre la volonté de ne pas traiter à part la mobilité des personnes les plus fragiles mais bien d'appréhender leurs difficultés dans le cadre plus large de la mobilité du quotidien de tous les habitants, les publics fragiles devant avant tout pouvoir également utiliser les services de transports de droit commun.

A l'issue de près de 2 ans d'échanges et de réflexions, le PAMS Saint Quentinnois peut être signé par l'Etat, la Région, les Départements de l'Aisne et de la Somme, Hauts-de-France Mobilités, les 6 autorités organisatrices de la mobilité (AOM) présentes sur ce bassin et par les 3 communautés de communes où la Région est AOM par substitution.

Ce PAMS met en particulier l'accent sur la nécessité de valoriser et de mieux faire connaître les nombreux dispositifs et services existants. En s'inscrivant dans la dynamique initiée lors de l'élaboration de ce document, les 15 actions retenues visent à renforcer l'écosystème de la mobilité solidaire et à poser les bases solides d'un partenariat pour mieux se coordonner, mutualiser les moyens, gagner en efficacité et garantir une mobilité solidaire et équitable.

Voir pièces jointes

Philippe Cheval énumère les actions :

- **Enjeu 1 : La valorisation des services de mobilité et la diffusion de l'information**

Objectifs : Mieux connaître les compétences des acteurs de la mobilité – Améliorer la connaissance de l'offre de services de transports existants – Accompagner les habitants dans leur mobilité.

Actions : Centraliser l'information sur l'ensemble des aides et services de mobilité solidaire – Former les acteurs généralistes, primo accueillants, prescripteurs et les acteurs relais à la mobilité solidaire – Renforcer les plateformes de mobilités, locales et départementales, et les capacités d'accompagnement individuels.

- **Enjeu 2 : Une coordination optimale des acteurs et une complémentarité des offres sur le bassin**

Objectifs : Faciliter l'intermodalité pour les usagers – Faciliter les liaisons inter-territoriales entre AOM de proximité – Optimiser la gestion des situations dégradées - Renforcer l'écosystème de la mobilité solidaire à l'échelle du bassin.

Actions : Définir la gouvernance et installer une revue de projets pour le PAMS – Déployer une offre socle de mobilité solidaire sur tout le bassin - Mettre en place un référentiel de suivi des actions du PAMS – Savoir mobiliser les leviers de financement pour développer des projets, notamment dans les territoires ruraux.

- **Enjeu 3 : De nouvelles solutions de mobilité adaptées au territoire et aux publics**

Objectifs : Compléter les services existants pour faciliter la mobilité de tous les publics – Permettre à tous d'accéder aux principaux services et équipements – Développer les alternatives à l'autosolisme pour accéder aux principaux pôles du bassin.

Actions : Favoriser la mobilité des personnes à mobilité réduite (PMR) et notamment des personnes en situation de handicap (PSH) - Favoriser la mobilité des jeunes - Anticiper le vieillissement de la population en développant des services adaptés à la mobilité des seniors – Développer, faire connaître et coordonner territorialement les dispositifs d'aide aux changements de comportement.

- **Enjeu 4 : L'accès à l'emploi sur le bassin et le projet de Canal Seine-Nord Europe**

Objectifs : Optimiser les retombées territoriales du chantier et limiter ses nuisances – Mettre en synergie mobilité et accès à l'emploi

Actions : Faciliter l'accès aux emplois générés par le Canal Seine Nord Europe – Lever les freins à la mobilité pour faciliter l'accès à l'emploi dans les filières professionnelles en tension - Développer des dispositifs complémentaires permettant d'améliorer la mobilité des apprentis - Intégrer la mobilité au sein des dispositifs à destination des demandeurs d'emploi et des stagiaires de la formation professionnelle.

Ainsi, ce PAMS met l'accent sur la nécessité de valoriser et de mieux faire connaître les nombreux dispositifs et services existants. Il permet de s'inscrire dans la dynamique initiée par son élaboration pour renforcer l'écosystème de la mobilité solidaire, poser les bases solides d'un partenariat en mettant l'accent sur l'importance de la coordination et de l'implication de tous les acteurs pour garantir une mobilité solidaire et équitable, notamment en mutualisant les moyens et en étant plus efficace.

Contribution du projet à la Feuille de route rev3 :

Favoriser les mobilités alternatives à la voiture individuelle.
Cette opération contribue à REV3 au travers de la mise en œuvre d'actions en faveur de la mobilité solidaire. En effet, elle permet de répondre, pour tout ou partie, à l'axe sectoriel 4 de la Feuille de route rev3 en matière de mobilité durable.

Pas d'interventions.

Délibération n°2025-049 : Approbation du Plan d'Action commun en matière de Mobilité Solidaire (PAMS) du Bassin de mobilité du Saint-Quentinois.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Approuve Le Plan d'Action commun en matière de Mobilité Solidaire (PAMS) du Bassin de mobilité du Saint-Quentinois annexé à la présente délibération
- Autorise Monsieur le Président de la communauté de communes Terre de Picardie à finaliser sous réserves de modifications non substantielles, et à approuver le Plan d'Action commun en matière de Mobilité Solidaire (PAMS) du Bassin de mobilité du Saint-Quentinois ainsi que tous les actes juridiques, administratifs et correspondants.

1.3. Création de poste de technicien territorial au titre de la promotion interne – Mise à jour du tableau des emplois

Il est proposé la création d'un poste de technicien territorial au titre de la promotion interne ainsi détaillée :

L'inscription sur la liste d'aptitude d'un agent de la collectivité témoigne de la reconnaissance, de ses compétences et de son engagement professionnel. C'est une étape essentielle pour favoriser la mobilité interne, encourager la progression de carrière et valoriser le potentiel des agents.

Aussi, dans ce cadre de **la promotion interne 2025**, la Communauté de Communes a présenté une demande d'inscription sur la liste d'aptitude à l'emploi de **technicien** au Centre de Gestion (CDG).

Fin juin, le dossier a été retenu puis accepté par le Centre de Gestion. Il est donc nécessaire de procéder à la création du poste de technicien correspondant au tableau des effectifs afin de concrétiser cette promotion interne

Philippe Cheval propose de procéder à la création du poste de technicien de catégorie B correspondant au tableau des effectifs afin de concrétiser cette promotion interne et la mise à jour du tableau des emplois

Pas d'interventions.

Délibération n°2025-050 : Création de poste de technicien territorial au titre de la promotion interne – Mise à jour du tableau des emplois

Après avoir délibéré le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Décide de créer le poste repris ci-dessus
- Accepte la modification du tableau des emplois tel qu'annexé

Autorise le Président à signer tout document administratif relatif à cette création de poste.

1.4. Rapport Social Unique de l'année 2024

Il est présenté le Rapport Social Unique de 2024, ainsi détaillé :

Voir pièce jointe

Interventions :

S. Brault : Les agents ont –ils des formations pour obtenir des habilitations ?
Philippe CHEVAL : Oui

Délibération n°2025-051 : Présentation du rapport social unique 2024

Après en avoir débattu, le Conseil communautaire, prend acte de la teneur de ce débat.

**1.5. Remboursement de frais à Cyril VANHERPE,
Directeur de l'ALSH de Rosières**

Il est présenté d'autoriser le président à rembourser des frais engagés par Monsieur Cyril VANHERPE, directeur de l'ALSH de Rosières ainsi détaillé :

Dans le cadre de l'organisation des Accueils de Loisirs Sans Hébergement de juillet 2025, Cyril VANHERPE, directeur de l'ALSH de Rosières, a effectué une dépense avec ses fonds propres pour le bon fonctionnement du service.

Il s'agit d'achat alimentaire pour la somme de 227,80 € auprès de l'enseigne Intermarché. Cette dépense a été préalablement autorisée par le Président. L'employée de caisse nouvellement en poste ne sachant pas comment créer un compte client, C. VANHERPE s'est acquitté des sommes avec ses fonds propres.

Les justificatifs de cette dépense ont été fournis par l'agent.

Il est demandé au Conseil communautaire d'autoriser le remboursement de ces frais engagés par C. VANHERPE pour la somme de 227,80 €.

Pas d'interventions.

Délibération n°2025-052 : Remboursement de frais

Après avoir délibéré le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Autorise le Président à procéder au remboursement des frais repris ci-dessus d'un montant de 227.80 € à Cyril VANHERPE

**1.6. Subvention exceptionnelle pour un dossier à
présenter au LEADER GAL**

Il est proposé d'octroyer une subvention exceptionnelle pour un dossier présenté au LEADER GAL ainsi détaillé :

En octobre 2020, Terre de Picardie a exprimé son intention pour toute la durée du nouveau programme 2023-2027 LEADER d'affecter par an 10 000 € minimum à travers un fonds d'intervention en lien avec la nouvelle stratégie de développement local (mutation écologique, mutation liée au canal seine Nord Europe, circuit court, écotourisme, lien social, culture, mobilité...).

Ce fonds a pour but de soutenir tous les bénéficiaires privés, les privés ne pouvant bénéficier du FEADER qu'en contrepartie d'un co-financement public.

Par délibération n°2023-008 le Conseil communautaire a autorisé le président à créer ce Fonds d'intervention pour les projets privés.

Un Comité de Programmation composé d'acteurs privés et publics constitue l'organe décisionnel du GAL. Il valide les opérations qui seront soutenues et attribue le montant de

l'aide FEADER en fonction de l'analyse du comité d'audition et du contrôle de conformité effectué par le comité technique. (Chaque communauté de communes a désigné 2 titulaires et 2 suppléants)

Nathalie MAILLE de la commune de SOYECOURT a déposé un dossier pour la création d'un gîte classé 3 épis sur la commune de SOYECOURT

A travers ce dossier, Philippe Cheval encourage la création de gîte sur le territoire de terre de Picardie pour le tourisme mais également pour les compagnons qui rechercheront des hébergements dans le cadre des travaux du Canal Seine Nord à la semaine (4.5 jours)

Philippe Cheval propose aux membres afin d'obtenir un cofinancement public permettant de déclencher une subvention FEADER, d'octroyer une subvention de 3 000 € pour ce projet. Cette subvention serait versée par le biais du fonds d'intervention.

Interventions :

F. MASSIAS : Je ne vois pas les compagnons rester 4.5 jours, ils ne vont pas faire 400 kms pour retourner chez eux chaque semaine. Je voudrais savoir d'où vient cette information,

P. Cheval : De l'office du tourisme qui les a indiqués lors d'une réunion en Sous-Préfecture. 1500 € à 1600 € de prime supplémentaire pour le couchage leur sera octroyée. Ce genre d'hébergement (gîte) sont des solutions d'hébergement, beaucoup d'entre eux repartent le vendredi midi pour revenir le lundi.

Afin d'éviter tout conflit d'intérêt, Hélène COMMUN, déléguée communautaire de la commune de SOYECOURT décide de ne pas prendre part au vote.

Délibération n°2025-053 : Subvention exceptionnelle pour un dossier à présenter au LEADER GAL

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve à la majorité (2 abstentions : (H. COMMUN, F. MASSIAS)) le versement de 3 000 € de subvention pour le projet de création d'un gîte présenté par Nathalie MAILLE de SOYECOURT et autorise le président à présenter ce dossier au LEADER GAL et à signer tout document permettant l'exécution de cette délibération.

F. MASSIAS quitte la réunion à 19H15.

1.7. Remises gracieuses sur « autres emprunts »

Il est proposé d'acter la prise en compte de remises gracieuses accordées par les communes de Fouquescourt et de Méharicourt à Terre de Picardie sur des emprunts contractés avec la Com de com du Santerre ainsi détaillés :

Les communes de Fouquescourt et de Méharicourt ont délibéré pour accorder à Terre de Picardie une remise gracieuse sur chacun des emprunts contractés pour lesquels les capitaux restant dus s'élèvent à :

- 10 951,08€ sur la commune de Méharicourt
- 15 128,53€ sur la commune de Fouquescourt

Philippe Cheval propose d'acter la prise en compte de ces remises gracieuses

Interventions :

A.BEAUVOIS : Quelle est la position de la commune de Fouquescourt ?

P. CHEVAL : la même que Méharicourt

Délibération n°2025-054 : : Remises gracieuses emprunts avec les communes de Fouquescourt et Méharicourt

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, approuve à l'unanimité ces décisions et autorise le président à effectuer toutes opérations permettant l'exécution de cette opération.

2. ASSAINISSEMENT

2.1. Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) (H. TRIENTZ)

Il est présenté le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) ainsi détaillé :

L'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT) impose aux collectivités qui ont une compétence dans le domaine de l'eau potable ou de l'assainissement, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement

Le service dessert 11 824 habitants et compte 5 699 abonnés, avec un volume facturé de 465 116 m³, soit une augmentation de 14,8 % par rapport à l'année précédente (**Prise en compte du service de Chaulnes depuis la fin de la DSP en septembre 2023**).

Le réseau comprend 95 km de canalisations, dont 26 km de réseau unitaire et 69 km de réseau séparatif.

Le service est géré en régie intercommunale, avec des compétences en collecte, transport, dépollution et contrôle de raccordement.

Les tarifs pour 2024 sont **en moyenne** fixés à 2,37 €/m³, avec une augmentation prévue à 2,47 €/m³ en 2025 (**Convergence vers un tarif unique prévue en 2026**).

Les recettes totales s'élèvent à 1 306 985 €.

Les indicateurs de performance montrent un taux de desserte de 100 % et un indice de connaissance des rejets au milieu naturel de 120.

Cependant, la conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (**STEU de Marchelepote, Rosières et Chaulnes**) est variable, avec un indice global de conformité de 82 %.

Le rapport identifie également 7 points noirs dans le réseau nécessitant des interventions fréquentes (**Lihons par exemple**).

Concernant les boues d'épuration, le taux d'évacuation conforme est de 100 %, et aucun débordement d'effluents dans les locaux des usagers n'a été signalé.

La dette du service a augmenté, atteignant 3 465 593,3 € (**Intégration du RPQS de Chaulnes**), tandis que le taux d'impayés a diminué à 3,99 %. (**42 627 € d'impayés dont 27 469€ en Admission en non-valeur et Créances éteintes**)

Des projets d'investissement sont prévus pour améliorer la qualité du service, notamment la réhabilitation des stations de Marchépot, Rosières et Chaulnes et la mise en séparatif de certaines communes (**Tableau ci-dessous**), avec un budget prévisionnel total de 10 699 000 € pour le Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) 2024-2040.

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €HT
Réhabilitation de la station de Marchépot(-Misery)	1 000 000 €
Réhabilitation de la station de Hypercourt (Pertain)	150 000 €
Mise en séparatif de la commune de Marchépot(-Misery)	500 000 €
Mis en séparatif de la rue de Nesle à Chaulnes	100 000 €
Mise aux normes du point A2 de la station de Chaulnes avec la création du nouveau poste de relevage, la mise aux normes du point A2 de la station de Rosières-en-Santerre avec le dévoiement des eaux pluviales de la commune de Vrély	420 000 €

Voir pièce jointe

Délibération n°2025-055 : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2024 –Terre de Picardie

Après délibération, le Conseil communautaire approuve à l'unanimité le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2024- Terre de Picardie.

3. EVD

3.1. Exonérations taxe OM (A. MARECHAL)

Il est proposé l'exonération TEOM ainsi détaillée :

A. Maréchal indique aux membres que 45 demandes d'exonérations ont été reçues à Terre de Picardie. 41 ont été retenues.

Les 4 demandes qui n'ont pas été retenues sont du fait que les propriétaires de locaux à usage commercial ou industriel sont dotés de bacs pucés et présentent leur bac. 5 entreprises qui habituellement sollicitent une exonération n'ont pas déposé de dossier cette année.
Voir pièce jointe

Pas d'interventions.

Délibération n°2025-056 : : Exonérations taxes OM

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'accorder une exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2026 à :

COMMUNE	PROPRIETAIRE	ADRESSE DU LOCAL	SECTION CADASTRALE	NUMERO CADASTRALE	NUMERO FISCAL DU LOCAL	NUMERO INVARIANT	EXPLOITANT
Assevillers	LESCARCELLE Jean-Pierre	5165 F rue traversière	AB	166	800330246379	03 30 24 63 79	Thomas Lesage Menuiserie
Bayonvillers	SARL Les puits tourmants	3 bis, rue Lamotté	AA	160		05 80 21 36 00	SARL Les puits tourmants
Berry en Santerre	SARL STOCKAGE F2Y	13 B rue du 22 ème RMVE	ZH	40 - 41 - 47		09 00 17 52 59	SARL Stockage F2Y
Chaulnes	COMMUNE DE CHAULNES	109 avenue Aristide Briand	AE	5		18 60 16 80 40	Commune de Chaulnes
Chaulnes	SAS CARREFOUR PROPRETY France	34 rue Roger Salengro	AC	100-101-102-103	801860172467	18 60 17 24 67	SARL NOMENI
Chaulnes	SAS CARREFOUR PROPRETY France	34 rue Roger Salengro	AC	100-101-102-103	801860172468	18 60 17 24 68	SARL NOMENI
Chaulnes	SCI SAINT GERMAIN	8 bis rue Roger Salengro	AC	30		18 60 14 67 83	NICOBRIK
Chaulnes	GANCE Alain	23 bis rue de la sablonnière	AB	146	801860170379		Gance Alain (ancien garage)
Chaulnes	SCI JEAN CATELAS	3 rue Jean CateLAS	AC	26		1860032966	SAS Gance et Fils
Chaulnes	SOGIDEF	13 rue d'Halku	ZT	17		1860290751	Vacant
Chaulnes	SOGIDEF	5017F rue de Lihons	ZT	17		1860178771	Vacant
Chaulnes	SOGIDEF	5017F rue de Lihons	ZT	17		1860178772	Vacant
Chaulnes	SOGIDEF	5017F rue de Lihons	ZT	17		1860263525	Vacant
Framenville	DARRAS Laurent	4 Bis grande rue	ZR	18		3420176321	Ebenisterie Darras Laurent
Harbonnières	COMMUNE D'HARBONNIERES	3 rue Mesmy	AH	193		4170073345	Harbonnières - atelier municipal
Harbonnières	EARL LEROY	RD1029 - Le bois du sart	ZI	7		4170189951	EARL Leroy
Hypercourt - Pertain	NUTTENS SERVICES SAS	7 domaine de Berseaucourt	ZH	19 et 62		6210174379	Nuttens Stockage
Marchépot	SCI 2GLV	8 rue du tour des haies	AC	308		5090163074	GT VENTILATION
Marchépot	SCI 2GLV	8 rue du tour des haies	AC	111		5090173640	GT VENTILATION
Méharcourt	DOUAY Jean	28 rue de Lihons	AB	320		5240088112	Douay et Fils
Proyart	COMMUNE DE PROYART	9001 Chemin de Méricourt	ZE	63		6440171141	Camping de Proyart - Lieu dit 'la Violette'
Rosières en Santerre	CARDON Michel	72 rue Pasteur	N	378		6800157586	Direct Menuiseries
Rosières en Santerre	SCI DES ARDOISIERS	24 rue du 41ème RI	W	220	806800258182	6800258182	Ets LEBER et fils SCI Les andoisiers
Rosières en Santerre	SCI MAUPAJ	2 rue d'Hangest-Dolez	S	129	806800118403	6800118403	SARL POIGNET
Rosières en Santerre	SCI CHIJERAN	Rte de Vauvillers	OZ	111	806800171737	6800171737	SAS Lodomat - Bricomarché
Rosières en Santerre	SCI VAN3	24, rue du Niger	Q	97	806800171742	6800171742	TIF Dynamique (SCI VAN3)
Rosières en Santerre	CRESSOT Emmanuel	18, rue Jean Mermoz	ZM	283		6800249332	Cressot Entreprise
Rosières en Santerre	SCI FL	31 rue Jean Jaures	T	86		6800152231	Les Jardins de Francois
Soyecourt	ENDIVERIE DE SOYECOURT	1 rue du château	ZL	25		7410174214	Endiverie de Soyecourt
Soyecourt	ENDIVERIE DE SOYECOURT	1 rue du château	ZL	25		7410275161	GIE SOYECOURT
Soyecourt	ENDIVERIE DE SOYECOURT	1 rue du château	ZL	25		7410282813	GIE MOILET
Soyecourt	ENDIVERIE DE SOYECOURT	1 rue du château	ZL	25		7410282815	PRIMACOOOP
Soyecourt	ENDIVERIE DE SOYECOURT	1 rue du château	ZL	25		7410282819	CHIPEX
Soyecourt	MAILLE Luc	6 ter rue du château	ZM	99	807410132172	7410132172	SAS CHIPEX et EARL MAILLE
Soyecourt	MAILLE Patrice	3 rue neuve	AC	103	807410132161	7410132161	Plâtrerie moderne
Soyecourt	MAILLE Patrice	3 rue neuve	AC	103	807410132152	7410132152	Plâtrerie moderne
Soyecourt	MAILLE Patrice	3 rue neuve	AC	103	807410355687	7410355687	Plâtrerie moderne
Soyecourt	MAILLE Patrice	3 rue neuve	AC	165	807410132160	7410132160	Plâtrerie moderne
Soyecourt	MAILLE Patrice	9001 rue neuve	AC	165	807410132160	7410132160	Plâtrerie moderne
Vauvillers	SCEA Maison rouge	99 rue de Lihons	ZA	48 et 58	807810137209	7810137209	SCEA Maison rouge
Vauvillers	SCEA Maison rouge	99 rue de Lihons	2B	26 et 29	807810137209	7810137209	SCEA Maison rouge
Vauvillers	TURQUET Sébastien	2 rue d'Harbonnières	AB	48 et 49	807810137143	7810137143	IPC Carrosserie

4. INFORMATIONS DIVERSES

- OPAH-RR

B. ETEVE rappelle que l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et Revitalisation Rurale (OPAH-RR) a pris fin le 15 septembre 2025.

Un mail de Xavier Baert a été envoyé à toutes les communes pour information et communication.

Tous les dossiers en cours seront traités par SOLIHA.

Pour toute demande d'information d'un administré concernant les aides habitat, n'hésitez pas à l'orienter vers l'Anah :

ddt-anah@somme.gouv.fr // [03.64.57.25.49](tel:03.64.57.25.49)

- Plan de sauvegarde

B. ETEVE rappelle que la loi dite « Matras » du 25 novembre 2021 impose l'élaboration d'un Plan intercommunal de sauvegarde (PICS) avant le 26 novembre 2026 par les EPCI à fiscalité propre dès lors qu'au moins l'une des communes membres est assujettie à l'obligation d'élaborer un plan communal de sauvegarde (PCS).

Dispositif complémentaire des PCS, le plan intercommunal de sauvegarde (PICS) prépare et organise la solidarité intercommunale en situation de crise. Il doit soutenir chaque maire dans l'exercice de ses prérogatives en situation de crise et dans ses missions de protection de la population.

Terre de Picardie est en cours de rédaction de son Plan intercommunal. Pour ce faire, un mail a été envoyé courant de l'été avec un questionnaire et un tableau à retourner **au plus tard le 30 septembre**.

- Enquête publique PLUi : enquête du 22/09 au 22/10.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier pourront être consultées :

- **Estrées-Deniécourt** - Siège de Terre de Picardie - 10 avenue de Haute Picardie
 - Lundi 22 septembre 2025 de 9h à 12h ;
 - Mardi 14 octobre 2025 de 16h à 19h ;
 - Mercredi 22 octobre 2025 de 14h à 17h.
- **Rosières-en-Santerre** - Hôtel de ville - Place du Maréchal Leclerc
 - Mardi 23 septembre 2025 de 9h à 12h ;
 - Vendredi 10 octobre 2025 de 14h à 17h ;
 - Samedi 18 octobre 2025 de 9h à 12h.
- **Chaulnes** - Mairie - 7 rue Lieutenants Terpraut et Grenier
 - Lundi 29 septembre 2025 de 14h à 17h ;
 - Samedi 11 octobre 2025 de 9h à 12h.
- **Bouchoir** - Mairie - Rue du Marteloir
 - Vendredi 26 septembre 2025 de 14h à 17h
- **Proyart** - Mairie - 5 rue de l'Eglise
 - Lundi 13 octobre 2025 de 14h à 17h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance s'achève à 19h30